MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Réhabilitations des cales d'accès de la Rue de la Plage, de la Rue de Scissy et prolongement des 3 escaliers de la Promenade du Soleil Couchant.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Ville de SAINT-PAIR SUR MER

Raison sociale

commune de SAINT-PAIR SUR MER

N° SIRET

2 1 5 0 0 5 3 2 3 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom

LE JOSSIC

Prénom(s)

ANNAÏG

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
11 b 11 b 11 b	Reconstruction des parements Sud et Nord de la cale de la rue de la Plage120m² Reconstruction de la partie basse de la cale d'accès de la Rue de Scissy 100m² Prolongation des trois escaliers de la promenade du Soleil couchant 21 m²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

1- Cale de la rue de la Plage: Les travaux consistent à démolir et reconstruire à l'identique les deux parements Sud et Nord (2*60m²) de la cale de la rue de la Plage. La cale existante n'est pas impactée pas les futurs travaux.

2- Cale de la rue de Scissy: La partie basse de la cale de la rue de Scissy présente d'importantes dégradations dues aux assaut de la mer et à l'abaissement du niveau de la plage, plusieurs désordres y sont constatés. Des travaux de réhabilitation (100m²) sont à réaliser pour éviter des dégradations plus importantes à venir.

3- Escaliers: Trois escaliers situés entre les 2 cales permettent aux piétons d'accéder directement à la plage depuis la promenade. ces escaliers ne sont aujourd'hui plus adaptés à la configuration des lieux. Le projet consiste donc à prolonger les emmarchements en construisant 5 marches supplémentaires par escalier.(3*7m²).

4.2 Objectifs du projet

1- Cale de la rue de la Plage: Lors de la tempête d'avril 2024, le parement Sud de la cale a été entièrement déstructuré. Un sous cavage important eu lieu avec des départs de matériaux (sables et galets) très importants qui ont entraînés la chute des éléments béton.
Par ailleurs, des dalles se sont enfoncées sur le parement Nord, laissant supposer là aussi des départs de matériaux.
La commune, dans l'attente des travaux de réparation, à protégé et sécurisé en urgence ce sous cavage.
Les travaux projetés consisteront donc à reconstruire ,à l'identique, ces parement dans les règles de l'art afin d'assurer la pérennité de la cale et de la digue du "Soleil Couchant".

2- Cale de la rue de Scissy:Au vu des nombreuses fractures et des affouillements présents sous la partie basse de la cale, une solution de démolition/reconstruction de cette partie doit être envisagée avant qu'en cas de vents forts cumulés à une pleine mer la cale ne soit totalement détruite.

3-Escaliers: Du fait de l'abaissement du niveau du sable, les escaliers assurant la connexion entre la promenade et la plage ne descendent plus jusqu'au niveau de la plage. Afin d'assurer la sécurité des piétons, il est nécessaire de prolonger ces 3 escaliers

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

1- Cale de la rue de la Plage: Les travaux prévus pour une durée de 8 semaines seront séquencés comme suit:
Dépose/ démolition des blocs de béton existants.
Démolition du béton de remplissage issu des travaux d'urgence.
Réalisation de la dalle de fondation.
Mise en œuvre d'un voile parallèle au voile de la cale.
Mise en œuvre d'un remblai présentant des caractéristiques GTR appropriées.
Coulage d'une coque en béton armé.

2- Cale de la rue de Scissy: Les travaux prévus pour une durée de 8 semaines seront séquencés comme suit:
Démolition de la bande de roulement et des éléments de fondation.
Construction des fondations et des voiles périphériques.
Mise en oeuvre d'un remblai ou de prédalles entre les voiles.
Coulage d'une dalle portée sur les voiles latéraux.

3-Escaliers: Les travaux prévus pour une durée de 3 semaines seront séquencés comme suit:
Mise en place d'un coffrage palfeuille
Réalisation d'un massif béton en pied d'ouvrage
Mise en place de 4 marches en béton armé

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

1- Cale de la rue de la Plage: Ces travaux ont pour finalité d'assurer la tenue dans le temps de la cale et de la digue dite du "soleil du couchant" face aux assauts de la mer mais aussi d'assurer la sécurité des piétons qui accéderaient sur ces parements.

2- Cale de la rue de Scissy: Ces travaux de reconstruction rendus nécessaires face à l'état actuel de cette cale permettront de sécuriser l'accès aux piétons et aux véhicules d'interventions (services techniques, secours..).

3-Escaliers: Ces travaux assureront un accès totalement sécurisé pour les piétons accédant à la plage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Chaque projet est soumis à une autorisation d'occupation temporaire du DPM (AOT) délivrée par les services de la Préfecture.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
1- Cale de la rue de la Plage: surperficie des 2 parements 2- Cale de la rue de Scissy: superficie de la cale 3- Escaliers: emprise au sol des 3 escaliers (3*7m²)	120 m² 100 m² 21 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue de la Plage et la rue de Scissy

Lieu-dit : Promenade du SOLEIL COUCHANT

Localité : SAINT-PAIR SUR MER

Code postal : 5 0 3 8 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 4 8 ° 4 8 ' 5 4 " 7 Lat. : 1 ° 3 4 ' 2 2 " 4

Point de d'arrivée : Long. : 4 8 ° 4 8 ' 4 7 " 1 Lat. : 1 ° 3 4 ' 2 0 " 7

Communes traversées :

SAINT-PAIR SUR MER

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Domaine Public Maritime HORS zonage du PLU
Site RAMSAR Id: FR7200009 , Nom: Baie du Mont Saint Michel

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Digue de protection du littoral avec accès au DPM construite en 1964.

AOT Digue n° DDTM-DTS-2023-06 du 6 juin 2023
AOT Cales d'accès n°DDTM-DTS-2023-17 du 6 juin 2023

Le projet de reconstruction des cales ne modifie pas l'aspect actuel des ouvrages.
Le prolongement des 3 escaliers apporte une augmentation de l'emprise sur le DPM de 21 m²

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	commune de Saint-Pair sur Mer 50380
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	PPRN en cours d'élaboration par les services de l'Etat.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☑	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	accès au DPM ponctuels avec autorisation de la DDTM pour les véhicules de la commune, véhicules de secours et exceptionnellement pour des travaux d'entretien des ouvrages de protection privés sous AOT.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Reconstruction en lieu et place et à l'identique de l'existant, donc pas d'incidences à noter.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Durant la phase travaux, une attention particulière sera portée afin qu'il n'y est aucune pollution accidentelle du milieux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir examiné le formulaire rempli, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Voici les raisons qui soutiennent cette conclusion :
- Impact limité sur l'environnement : Le projet est de petite envergure et n'entraîne pas d'impacts significatifs sur l'environnement. Les activités prévues ne perturbent pas les écosystèmes locaux ni la biodiversité, ce qui réduit la nécessité d'une évaluation approfondie.
- Absence de zones sensibles : Le site du projet ne se trouve pas dans une zone écologiquement sensible.
- Simplicité des projets: Les activités prévues sont simples et ne nécessitent pas de techniques ou matériaux susceptibles de causer des dommages environnementaux.

En résumé, il semble que notre projet ne présente pas de risques environnementaux significatifs et qu'il pourrait donc être dispensé d'une évaluation environnementale, tout en respectant les exigences réglementaires.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom LE JOSSIC

Prénom ANNAÏG

Qualité du signataire MAIRE

À SAINT-PAIR SUR MER

Fait le 0 7 / 1 1 / 2 0 2 4

Signature du (des) demandeur(s)